

Année scolaire 2017-2018

Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.)

En cas d'alerte P.P.M.S.

Chers collègues,

Le code de déclenchement du PPMS est le suivant : **sonnerie intermittente pendant une minute.**

Dès que le P.P.M.S. est déclenché par l'équipe de direction sur consigne de la Préfecture ou de la Mairie de Lunel, nous vous demandons :

1. Pour les personnels enseignants :

- Si vous êtes en cours, **de rester en classe avec vos élèves** et **de faire l'appel à partir de la liste officielle de la classe.** L'échange d'informations est primordial dès les premières minutes : **un** élève de la classe est chargé, par le professeur, de transmettre la liste d'appel à la cellule de crise, située au bâtiment administratif. Il reviendra avec les premières consignes.
- Si vous êtes dans la salle des professeurs, de bien vouloir **y rester.**
- Si vous vous trouvez sans élève dans un autre service, de rejoindre au plus vite la salle des professeurs.

Dans tous les cas, de vous tenir à la disposition de la cellule de crise réunie dans la salle de réunions du bâtiment administratif

2. Pour les services de Vie Scolaire :

- De rassembler les élèves errants au foyer et de faire l'appel, c'est-à-dire de répertorier Nom, Prénom, Classe, Commune de résidence, Téléphone de l'élève (Cf. feuilles pré imprimées).
- Une personne ou plusieurs personnes, désignées par les CPE se mettront à disposition de l'infirmière pour effectuer l'évacuation des élèves malades ou handicapés.

3. Pour le CDI :

- De rester au CDI avec les élèves s'y trouvant au moment du déclenchement du P.P.M.S.
- De répertorier Nom, Prénom, Classe, Commune de résidence, Téléphone de l'élève (Cf. feuilles pré imprimées).

4. Pour les agents techniques et administratifs :

- Se préparer à effectuer les tâches qui leur sont imparties dans le P.P.M.S.
- Se tenir à disposition de la cellule de crise.

Dans tous les cas, tous les personnels de l'établissement sont automatiquement réquisitionnés.

La cellule de crise se réunit au plus vite autour du chef d'établissement et transmet les consignes à l'ensemble des personnels.